

ar10a – Direction des Finances

7.10 SF

DY/JDG/SC /BG

RÉGIE DE RECETTES

« MUSEES DU CHATEAU DE L'EMPERI »

ACTE CONSTITUTIF - modificatif

N° 1684 R/2025

## ARRETE

2025-449

### LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

VU le décret n° 2022-1698 du 28 décembre 2022 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 2,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 juin 2025 portant adhésion de la commune à l'Aïgo, dispositif de Monnaie Locale,

VU l'arrêté n°1467R du 16 juin 2021 reprenant la création de la régie « MUSEES CHATEAU DE L'EMERI »

VU l'avis favorable du comptable public assignataire en date du 18/09/2025

Considérant le changement de nom de la monnaie locale,

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1** – L'article 5 de l'arrêté n°1467R du 16/06/2021, est ainsi modifié : « Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : par CB, chèques bancaires, chèques-vacances et en numéraire -euro ou **Aïgo, monnaie locale complémentaire et citoyenne en Provence.** ».

**ARTICLE 2** – Les autres articles de l'arrêté 1467R du 16/06/2021 restent inchangés.

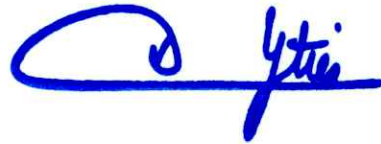
.../...

-2-

**ARTICLE 3-** Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable Public Assignataire de SALON-DE-PROVENCE sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON-DE-PCE le 19/09/2025

Par délégation,  
David YTIER  
Adjoint aux Finances



Service de Gestion Comptable  
d'ARLES  
3, Avenue Victor Hugo  
13637 ARLES Cedex  
par procuration  
Sylvie TRUJANO